

**Commune de
KILLEM
59326**



Carte Environnementale



Pour information







PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbanisme

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59**

Date de mise à jour : 20/09/2013
Echelle : 1 / 9000
Sources : Gestonnaires Srvitudes
(c) Cadastre / Pa - Dgfp
Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

LEGENDE

-  Contour de commune
- Infrastructure**
-  Route Départementale
-  Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)
Source : C.GI 59
- Patrimoine Naturel**
-  ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
-  ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
-  Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie

Annexes

Zones à dominantes humides du SDAGE
Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée du SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans les SAGE.
La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1/ 50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (1), ainsi que les prescriptions de préservations.
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Znieff
Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Les objectifs sont la connaissance permanente, aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.
- type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

